



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Monsieur HOAREAU

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Sabine SICUREZZA
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Benoît BORDAT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Emilie SIMONE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Nina MARTINS
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Sabine BAILLOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Mélanie BALSON	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA		Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Jordane GALLOIS		Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Christian DUCHANGE		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : FINANCES**Compte administratif de la Maire pour l'exercice 2025 - Approbation**

Madame la Maire propose à l'assemblée de désigner, Monsieur Antoine Hoareau, 1^{er} adjoint, comme président de séance.

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2025.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'un document annexé proposant une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2025, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, sont annexés également au présent rapport :

- un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2025. Cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;
- un état récapitulatif, au 31 décembre 2025, des autorisations de programme et d'engagement, conformément aux dispositions prévues par le règlement budgétaire et financier municipal ;
- les bilans 2025 des acquisitions et cessions de la Ville et de la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) ;
- la liste des restes à réaliser 2025 en 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.2313-1 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon, approuvé par délibération du conseil municipal du 22 juin 2026 ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du comptable public, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs de l'exercice 2025, tels qu'ils vous ont été présentés ;
- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2025 ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2026 au titre du budget principal à la somme de 9 690 553,72 € en dépenses et de 1 370 000 € en recettes ;
- **d'autoriser** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Madame la Maire se retire de la salle et Monsieur Hoareau, président désigné, demande à l'assemblée de procéder au vote du compte administratif 2025.

Résultat du vote à scrutin public :

Nombre de votants : 59

Pour : 46 voix

Contre : 2 voix

Ne prend pas part au vote : 11.

Il est contesté qu'au moment du vote, les boîtiers électroniques de Madame la Maire et du conseiller François Rebsamen lui ayant donné pouvoir ont été utilisés par erreur.

Par conséquent, les deux votes ainsi exprimés à tort doivent être retirés du décompte des suffrages.

Le résultat du vote est donc rectifié en conséquence :

Nombre de votants : 57

Pour : 45 voix

Contre : 2

Ne prend pas part au vote : 10